

**Délibération du conseil d'administration du Syndicat intercommunal
Loos - Haubourdin
Séance du 12 avril 2024 à 8 h 30**

Délibération n° 2024-04-12-03

Conseillers en exercice : 8
Présents : 6
Excusés : 2 (1 avec pouvoir – 1 sans pouvoir)
Absents : 0

**Compte administratif 2023
Affectation des résultats
Balance finale**

Monsieur le Président expose ce qui suit:

Recettes totales	3 126 436,70 €
Fonctionnement	2 682 981,58 €
Investissement	443 455,12 €
Dépenses totales	2 623 330,58 €
Fonctionnement	2 172 941,75 €
Investissement	450 388,83 €
Résultat final de l'exercice	503 106,12 €
Excédent de fonctionnement 2023	510 039,83 €
Déficit d'investissement 2023	- 6 933,71 €
Résultats cumulés de la section de fonctionnement	1 146 423,32 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	636 383,49 €
Excédent de fonctionnement 2023	510 039,83 €
Résultats cumulés de la section d'investissement	- 334 169,73 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	- 260 996,17 €
Solde d'exécution de l'exercice 2023	- 6 933,71 €
Restes à réaliser Dépenses	66 239,85 €
Restes à réaliser Recettes	- €

Page 1/2

Date d'envoi et de réception en préfecture : 18/04/2024
Date de mise en ligne sur le site internet : 18/04/2024

Le Président
Pierre BEHARELLE

**Délibération du conseil d'administration du Syndicat intercommunal
Loos - Haubourdin
Séance du 12 avril 2024 à 8 h 30**

Délibération n° 2024-04-12-03

Conseillers en exercice : 8
Présents : 6
Excusés : 2 (1 avec pouvoir – 1 sans pouvoir)
Absents : 0

**Compte administratif 2023
Affectation des résultats
Balance finale**

Résultats définitifs cumulés non affectés à la clôture	812 253,59 €
Excédent cumulé de fonctionnement 2023	1 146 423,32 €
Déficit cumulé d'investissement 2023	- 334 169,73 €

Proposition d'affectation

Affectation en section d'investissement	334 169,73 €
Comblement du déficit d'investissement 2023	334 169,73 €
Dépenses nouvelles 2024	- €
Affectation libre d'utilisation en section de fonctionnement	812 253,59 €

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
Décide** d'affecter en dotation 334 169,73 € pour combler le déficit d'investissement et de reporter en excédent de fonctionnement 812 253,59 €

Adoptée à l'unanimité